



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 16/20

Objet

Election du Président

Secrétaire de séance

Alexandre DOUZENEL

Rapporteur :

Monsieur Jean-Pierre
CUINET

Conseil Communautaire
15 juillet 2020
Dole – 18h

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 82
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 84
Date de la convocation : 08 juillet 2020
Date de publication : 23 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet suppléé par S. Trouche, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à J.F Lefèvre, F. Dray à I. Mangin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
Néant.

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur Jean-Pierre CUINET, doyen d'âge de l'Assemblée, prend la présidence afin qu'il soit procédé à l'élection du Président.

Le Président de séance vérifie que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 modifié par l'article 3 de la loi n°2020-790 est bien remplie.

Le Président rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de constituer le bureau, le Président désigne M. Thomas RYAT et M. Gérard FERNOUX-COUTENET en qualité d'assesseurs.

Le doyen d'âge fait un appel à candidature.

Il est proposé la candidature de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE.

Les conseillers communautaires procèdent au vote électronique dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, à savoir le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Vu l'arrêté préfectoral n°3920191022-005 du 22 octobre 2019 constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et leur répartition par commune membre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération, faisant état des résultats ci-dessous à l'issue du 1^{er} tour de scrutin :

Candidat :

- Jean-Pascal FICHÈRE

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	83
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	16
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	67
f. Majorité absolue	34

Obtiennent :

- Jean-Pascal FICHÈRE : 65 voix

- Jean-Michel DAUBIGNEY : 2 voix

Le Conseil Communautaire **PROCLAME** Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le **DÉCLARE** immédiatement installé.

Fait à Dole,
Le 15 juillet 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

